

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****N° 01 - F**

Correspondant à EC1907/2006 (REACH) et OChim RS 813.11 (CH)

Editée le 23.11.12

Modifiée le :

Par :

**1. Identification de la préparation et raison sociale****Nom du produit :****STEESOL****But d'application :**

Décapant supérieur pour la brasure tendre de tous les métaux, (sauf l'aluminium)

**Fabricant / Fournisseur :**

**Vuille F. et J. Sàrl**  
 Chemin des Repaires 18  
 2017 Boudry  
 Tél. 032 842 17 88  
 Fax. 032 842 17 48  
 Courriel : [info@steesol.ch](mailto:info@steesol.ch)

**Numéro d'appel en cas d'urgence :****Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 (24h/24)****2. Composition / information sur les composants****Caractérisation chimique du produit :**

Mélange effectué à partir des produits mentionnés ci-après

**Substances dangereuses :**

D'après la directive sur les substances dangereuses CLP CE n° 1272/2008

No. CAS	Désignation	Teneur %poids	Symbole de danger	Phrases	
				R	H
7646-85-7	Chlorure de zinc		C / N	R22, R34, R50/53	H302, H314, H410
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Xn	R22 R36	H302, H319
107-21-1	Ethylène glycol		Xn	R22	H302

*Texte des phrases R et H : voir chapitre 16*

Eléments d'étiquette			
Etiquetage selon 1999/45/CE (jusqu'au 01.06.2015)		Etiquetage selon 1272/2008 (CLP) et SGH (au plus tard dès le 01.06.2015)	
 <p>Xn + Xi</p>		 <p>Corrosif</p>	
 <p>Dangereux pour l'environnement</p>		  	
<b>Classification CE :</b>	Nocif	<b>Mots indicateurs</b>	Danger
<b>Phrases de risque :</b>	<p><b>R 22</b> : Nocif par ingestion</p> <p><b>R 34</b> : Provoque des brûlures</p> <p><b>R 36</b> : Irritant pour les yeux</p> <p><b>R 38</b> : Irritant pour la peau</p> <p><b>R 50/53</b> : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>	<b>Mention de dangers CEC :</b>	<p><b>Dangers pour la santé :</b></p> <p><b>H 302</b> : Nocif par ingestion</p> <p><b>H 314</b> : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves</p> <p><b>H 319</b> : Provoque une sévère irritation des yeux</p> <p><b>H 410</b> : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
<b>Conseils de prudence :</b>	<p><b>S 22</b> : ne pas respirer les poussières</p> <p><b>S 26</b> : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin</p> <p><b>S 36/37/39</b> : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage</p> <p><b>S 45</b> : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin</p> <p><b>S 60</b> : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet spécial</p> <p><b>S 61</b> : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la FDS</p>	<b>Mentions de mises en garde CEC :</b>	<p><b>Réaction :</b></p> <p><b>P 273</b> : Eviter le rejet dans l'environnement</p> <p><b>P 280</b> : Porter des gants de protection</p> <p><b>P 305+P351+P338</b> : En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer</p> <p><b>P 310</b> : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.</p> <p><b>Elimination :</b></p> <p><b>P 501</b> : Eliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément à la réglementation en vigueur.</p>
<b>3.</b>	<b>Identifications des dangers</b>		
<p>Contient du chlorure de zinc et du chlorure d'ammonium. Irritant pour les yeux et la peau</p> <p>Nocif en cas d'ingestion - Dangereux pour l'environnement</p> <p>Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long termes pour l'environnement aquatique.</p>			

4. Premiers secours	
<b>Indications générales :</b>	Oter les vêtements contaminés par le produit.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Le cas échéant enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement à l'eau claire pendant au moins 15 minutes en gardant l'œil ouvert. Consulter un médecin rapidement.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau. Si une irritation apparaît, consulter un médecin
<b>Ingestion :</b>	Immédiatement consulter un médecin ou diriger la personne vers l'hôpital le plus proche. Tenir la personne tranquille Ne pas provoquer de vomissement
<b>Inhalation :</b>	Transporter la personne contaminée au grand air. Mettre la personne en position de repos et maintenir sa température. Si la respiration s'arrête ou donne des signes de faiblesse, commencer une respiration artificielle (pas de bouche-à-bouche). En cas de perte de connaissance, stabiliser le malade dans une position latérale et consulter un médecin.
5. Mesures de lutte contre l'incendie	
<b>Moyens d'extinction appropriés :</b>	Mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche Pulvérisation d'eau ou brouillard Ne pas décharger les eaux d'extinction dans le milieu aquatique
<b>Moyens d'extinction déconseillés :</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau
<b>Risques spéciaux :</b>	Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. L'inhalation des produits de décomposition peut sérieusement porter atteinte à la santé.
<b>Equipement de protection spécial :</b>	Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome

<b>6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</b>	
<b>Précautions personnelles</b> <b>Equipement de protection</b> <b>Procédures d'urgences</b>	<p>Eviter un contact avec le liquide déversé accidentellement ou libéré.</p> <p>Retirer immédiatement tout vêtement contaminé.</p> <p>Pour des préconisations en matière de choix d'un équipement de protection individuelle, voir le Chapitre 8 de cette FDS.</p> <p>Pour les recommandations sur l'élimination du liquide déversé accidentellement, voir le Chapitre 13.</p>
<b>Précautions environnementales</b>	<p>Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel.</p> <p>Utiliser un confinement approprié pour éviter une contamination de l'environnement</p> <p>Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.</p> <p>Informez les autorités compétentes conformément à la loi.</p>
<b>Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage</b>	Utiliser un neutralisant. Absorber le produit avec un matériau absorbant et éliminer selon le chiffre 13. Nettoyer à grande eau et aérer ensuite l'endroit où la dispersion a eu lieu.
<b>7. Manipulation et stockage</b>	
<b>Précautions générales</b>	<p>Eviter la formation ou la présence d'aérosols dans l'air. Veiller à une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail et à une bonne aération du local.</p> <p>Avant de braser, veiller à éliminer tout excédent de Steesol. Lors du brasage, des gaz de combustion ou des vapeurs dangereuses peuvent se former et notamment avec dégagement de chlore.</p> <p>Pour des informations sur les équipements de protection individuelle, voir Chapitre 8.</p>
<b>Précautions pour une manipulation sans danger</b>	<p>Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>A n'utiliser que dans des zones bien ventilées.</p> <p>Ne pas jeter les résidus à l'égout.</p>
<b>Conditions de stockage sûr et incompatibilité</b>	<p>Entreposer dans un endroit frais et ventilé.</p> <p>Conservé les récipients bien fermés.</p> <p>Entreposer dans une zone bien ventilée et sur un bac de rétention.</p> <p>Stockage à température ambiante.</p> <p>Ne pas stocker avec des produits oxydants ou basiques.</p>
<b>Consignes concernant les récipients</b>	Les conteneurs, même ceux qui ont été vidés, doivent être considérés comme des déchets spéciaux

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle					
<b>Paramètres de contrôle</b>					
<b>Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail</b>					
N° CAS	Produits	Source	Type	Concentration	Remarque
7646-85-7	Chlorure de zinc	OSHA	VME	1 mg/m <sup>3</sup>	
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		VME	3 mg/m <sup>3</sup>	Dosé selon EN 481
107-21-1	Ethylène glycol		VME	26 mg/m <sup>3</sup>	
			VLE	52 mg/m <sup>3</sup>	
<b>Note :</b> <b>VME :</b> valeur (limite) moyenne d'exposition <b>VLE :</b> valeur limite d'exposition <b>OSHA :</b> Occupational Safety and Health Administration (US)			<b>DJA :</b> dose journalière acceptable <b>VECD :</b> valeur (limite) d'exposition de courte durée  <b>NIOSH :</b> National Institute for Occupational Safety and Health <b>INRS :</b> Institut national de recherche scientifique		
<b>Contrôle de l'exposition</b>					
<b>Information générale</b>		<p>Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielle.</p> <p>Choisir des contrôles basés sur une évaluation des risques liés aux conditions locales.</p> <p>Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture, y compris ceux des animaux.</p> <p>Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.</p> <p>Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.</p> <p>Conserver à part les vêtements de protection.</p> <p>Eviter tout contact avec les yeux et la peau.</p>			
<b>Equipement de protection individuelle</b>		<p>L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées.</p> <p>Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection.</p>			
<b>Protection des yeux</b>		Lunettes de protection ( <b>EN166</b> )			
<b>Protection des mains</b>		<p>L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin des mains</p> <p>Ne porter des gants que sur des mains propres.</p> <p>Après utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement.</p> <p>Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.</p>			

	<b>Protection respiratoire</b>	Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous du seuil de protection de la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation.  Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masques et de filtres.		
	<b>Méthodes de contrôle</b>	Des contrôles de concentration de substances dans la zone où respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles.		
	<b>Mesures de contrôle de l'exposition environnementale</b>	Les consignes locales sur les limites d'émission des substances volatiles doivent être observées lors du rejet de l'air extrait contenant des vapeurs.		
<b>9.</b>	<b>Propriétés chimiques et physiques</b>			
	<b>Paramètre</b>	<b>Valeur</b>	<b>Unité</b>	<b>Remarque</b>
	<b>Aspect :</b>	Liquide incolore	-	-
	<b>Odeur :</b>	Neutre, légèrement douceâtre	-	-
	<b>Niveau de détection olfactive :</b>	Données non disponibles	-	-
	<b>pH :</b>	3.0	-	-
	<b>Point d'ébullition :</b>	>150°C	°C	(Données non disponibles) DIN 51761
	<b>Point d'éclair :</b>	Non applicable (NA)	°C	DIN 51755
	<b>Limites d'explosivité, flammabilité dans l'air</b>	NA	% (v)	
	<b>Température d'ignition</b>	Données non disponibles		
	<b>Température d'auto-inflammation</b>	NA	°C	ASTM E-659
		NA	°C	DIN 51794
	<b>Pression de vapeur</b>	< 600	pa	À 20°C
		< 2'300	pa	À 0° C
	<b>Poids spécifique</b>	Non disponible		
	<b>Masse volumique</b>	~1'450	kg/m <sup>3</sup>	À 15°C ASTM D-4052
		Non disponible		À 20° C DIN 51757
	<b>Solubilité dans l'eau</b>	Entièrement miscible		
	<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Données non disponibles		
	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	NA		Log Poe
	<b>Viscosité dynamique</b>	Non disponible		

	<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible	mm <sup>2</sup> /s	À 25° C
	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	Non disponible		
	<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible		DIN 53170, di-éthyl ether=1 (nBuAc=1)
		Non disponible		ASTM D 3539 n-Bu-Ac=1
	<b>Séparation du solvant</b>	NA	%	RID/ADR
<b>10.</b>	<b>Stabilité et réactivité</b>			
	<b>Réactivité :</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	<b>Stabilité :</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	<b>Matières à éviter :</b>	Réagit avec les oxydants forts et bases, les alcalins puissants, les peroxydes et les composés halogénés. Réagit également avec l'aluminium, le chlorure de chrome.		
	<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	En cas de combustion, émet des fumées toxiques.		
<b>11.</b>	<b>Informations toxicologiques</b>			
	<b>Base d'évaluation :</b>	Les informations fournies sont basées sur des essais sur les produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.		
	<b>Voies d'exposition :</b>	L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inhalation</li> <li>• Ingestion</li> <li>• Absorption par la peau</li> <li>• Contact avec les yeux</li> </ul>		
	<b>Irritation de la peau :</b>	Provoque une légère irritation de la peau et des muqueuses		
	<b>Irritation des yeux :</b>	Effet irritant		
	<b>Ingestion :</b>	Effet irritant pour la cavité buccale		
	<b>Note :</b>	Aucune information toxicologique n'est disponible pour le mélange. Le produit n'est pas contrôlé comme tel, mais classifié selon la méthode de la directive 99/45/CE suivant Art.12 § 1 OChim.		

12. Informations écologiques				
<b>Base d'évaluation</b>		Des données toxicologiques incomplètes sur le produit sont disponibles.  L'information ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'écotoxicologie de produits similaires.		
Toxicité aigüe				
N° CAS	Produits	% poids	Sujet	
7646-85-7	Chlorure de zinc		<b>Poissons</b>	CL50* (cyprinus carpo) 0.4-2.2 mg/l – 96h *concentration létale
			<b>Invertébrés aquatiques</b>	CE50* Daphnia magna 0.2 mg/l – 48h *concentration efficace médiane
			<b>Algues</b>	LOEC* Pseudokirchneriella subcapitata 12.5 mg/l – 96h *Lowest Observed Effect Concentration
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		<b>Poissons</b>	CL50 (cyprinus carpo) 209 mg/l – 96h CL50 (Oncorhynchus mykiss) 4 mg/l – 96h
			<b>Daphnia Magna</b>	CE50 (48 heures) 161 mg/l
Persistance et dégradabilité				
N° CAS	Produits	% poids	Remarque	
7646-85-7	Chlorure de zinc		Données non disponibles	
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Données non disponibles	
Potentiel de bioaccumulation				
N° CAS	Produits	% poids	Remarque	
7646-85-7	Chlorure de zinc		Pimephales promelas 63d Facteur de bioconcentration (FBS) : 21'000	

	12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Données non disponibles
<b>Mobilité</b>				
	<b>N° CAS</b>	<b>Produits</b>	<b>% poids</b>	<b>Remarque</b>
	7646-85-7	Chlorure de zinc		Données non disponibles
	12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Données non disponibles
<b>13. Informations relatives à l'élimination</b>				
	<b>Code déchet:</b>	Code OMoD : 11-01-05 Est un déchet spécial au sens de l'OMoD.		
	<b>Emballages souillés :</b>	Vider complètement le récipient. Voir Chapitre 7 avant de manipuler le produit ou le récipient. Une fois nettoyés, envoyer les emballages au récupérateur de fûts ou métaux.		
<b>14. Informations relatives au transport</b>				
	Le transport doit se faire selon les prescriptions de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), selon le Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses (IMDG) et selon la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale (ICAO/IATA).			
	<b>ADR / RID</b> (transport par route / chemin de fer)	<b>UN 3264</b> <b>Désignation :</b> Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. <b>Classe UN :</b> 8 <b>Groupe d'emballage :</b> III		
<b>15. Informations réglementaires</b>				
	<b>Classe de toxicité :</b>	Observer l'étiquette		
	<b>Classe de toxicité pour l'eau :</b>	1 : Légèrement polluant		
	<b>Autres informations :</b>	NA		
<b>16. Autres informations</b>				
	<b>Phrases R</b>	<b>R 22</b>	Nocif par ingestion.	
		<b>R 34</b>	Provoque des brûlures	
		<b>R 36</b>	Irritant pour les yeux	

		<b>R 38</b>	Irritant pour la peau.
		<b>R 50/53</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	<b>Phrases H</b> (selon SGH)	<b>H 302</b>	Nocif par ingestion
		<b>H 314</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires
		<b>H 319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux
		<b>H 410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
	<b>Phrases S</b>	<b>S 22</b>	Ne pas respirer les poussières
		<b>S 26</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
		<b>S 36/37/39</b>	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
		<b>S 45</b>	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
		<b>S 60</b>	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet spécial
		<b>S 61</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la FDS
	<b>Phrase P</b>	<b>P 273</b>	Éviter le rejet dans l'environnement
		<b>P 280</b>	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage
		<b>P 305 + P 351 + P 338</b>	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
		<b>P 310</b>	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
		<b>P 501</b>	Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément à la réglementation en vigueur.